

ASSURANCE Pour les mineurs (- 18 ans), cette rubrique sera signée par les parents.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

Lors de mon adhésion à(nom du club), je déclare qu'une notice « Assurances » m'a été remise par l'Association. Je reconnais avoir pris connaissance :

- des garanties individuelles « Accident »,
- des garanties complémentaires proposées,
- ainsi que des modalités de mise en œuvre de ces garanties et des formalités à accomplir en cas d'accident survenant pendant la pratique sportive.

Signature (faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé ») :

A : le ;

AUTRE LICENCE

Pour une meilleure gestion des quotas et des catégories, indiquer si vous avez une licence F.F.C. ou si vous avez l'intention d'en prendre une : OUI NON

Si oui, quelle catégorie :

IMPORTANT: par respect du protocole F.S.G.T / F.F.C, il ne sera pas délivré de licence F.S.G.T pour la pratique du cyclisme en compétition aux coureurs F.F.C classés « nationaux » et « 1^{ère} catégorie ».

L'appellation des catégories ayant changée à la FFC depuis l'année 2007, la FSGT n'accepte que les coureurs FFC de « deuxième » catégorie ayant moins de 200 (deux cents) points au classement FFC en fin de saison sportive précédente.

Ces coureurs ne doivent pas avoir été classés « Elite », les SIX ANNÉES précédentes ou les DEUX ANNÉES précédentes pour les séries « Nationale » ou « 1^{ère} catégorie ».

Ils seront classés dans les catégories suivant le barème prévu dans le règlement national FSGT et ne pourront participer à aucun Championnat, lors de la première année de licence FSGT.

Signature (faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé ») :

le :